N° 382

15 Novembre 1903

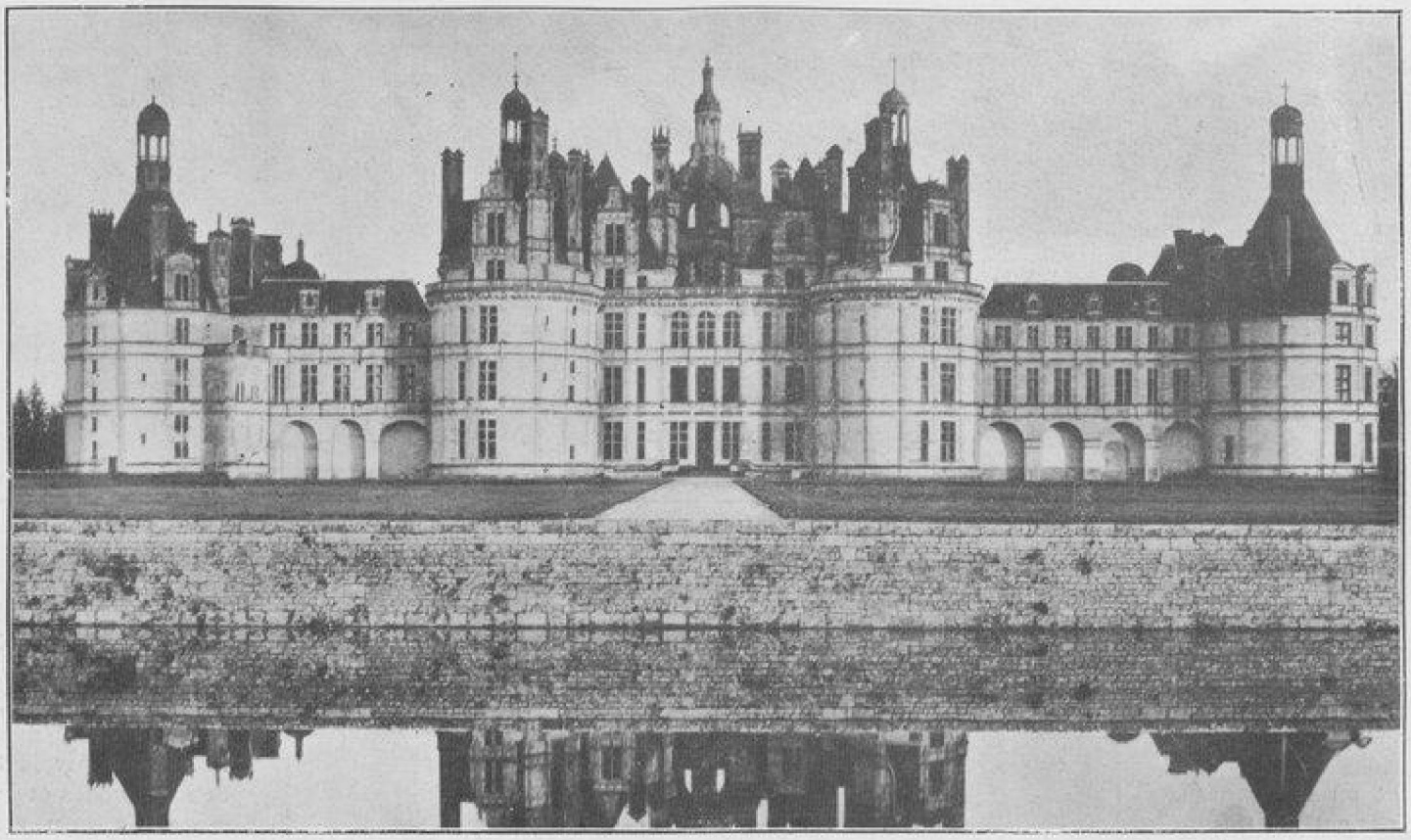
LE SPORT UNIVERSEL ILLUSTRÉ



LA SAINT-HUBERT A CHAMBORD

LE CERF EST CHARGÉ SUR LE BATEAU MONTÉ SUR ROUES DU GÉNÉRAL COMTE DE LA ROCHEJAQUELEIN

Source gallica.bnf.fr / Ecole Nationale d'Equitation



LE CHATEAU DE CHAMBORD

La Saint-Hubert à Chambord

Au milieu de la Sologne désolée dont les aspects si tristes et si monotone dans leur variété séduisent seulement l'âme des Nemrods qui en font leur terre d'élection, on s'étonne que la fantaisie royale de François Ier ait dressé Chambord, ce merveilleux spécimen de l'art de la Renaissance qui a remplacé aux bords du Cosson le rendez-vous de chasse des comtes de Blois.

La demeure royale, tel un joyau de grand prix serti dans une matière vile, détonne au milieu du cadre austère que lui forment les maigres bosquets solognots.

Une impression de noble tristesse émane du somptueux édifice à qui, malgré la fantaisie des tourelles et des cheminées si délicatement ajourées par Pierre Nepveu, portes et fenêtres closes, donnent un air de deuil éternel.

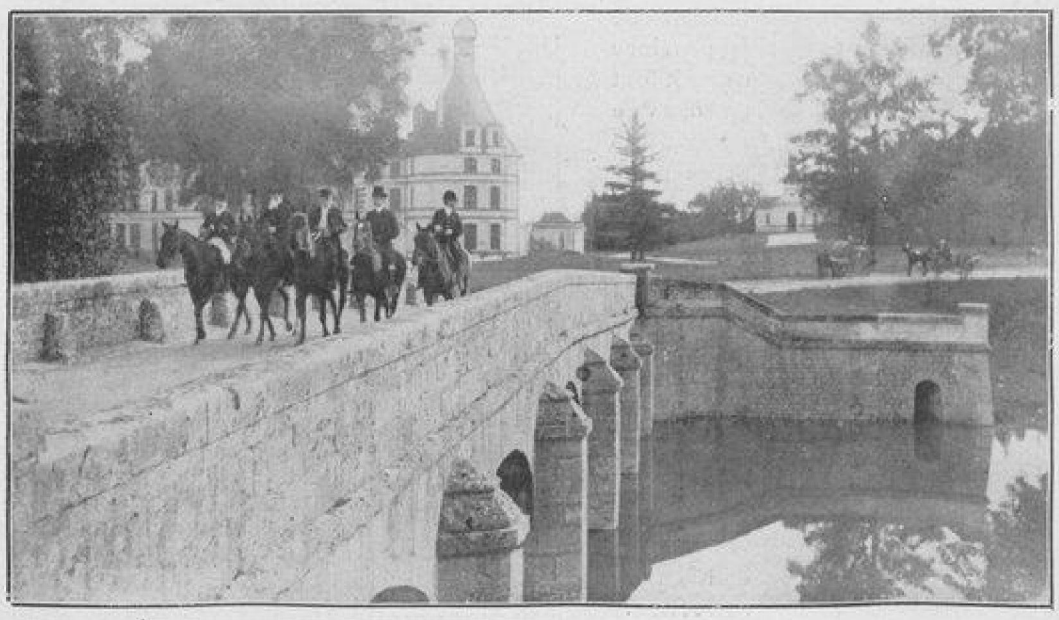
Monseigneur le duc de Parme, à qui appartient le domaine, y séjourne rarement et la famille du gouverneur, M. de Traversay, ne suffit pas à animer le château endormi. De temps en temps, sur l'invitation de Son Altesse, Chambord, prend un aspect un peu plus vivant. Le jour de la Saint Hubert, notamment l'immense parc ouvre ses portes à l'équipage du Cheverny appartenant au comte de Vibraye, qui s'offre le régal unique en France tout au moins de courre le cerf dans un parc clos de murs.

Les cinq mille hectares du parc de Chambord sont ceinturés par vingt-cinq mille mètres de moellons. Deux routes départementales viennent pourtant rompre cette clôture que percent encore deux rivières : le Beuvron et le Cosson.

De très nombreux gros animaux s'y reproduisent tout à l'aise, dans les bois qui alternent avec la brande, les étangs, les marais.



AUBERGE DU GRAND SAINT-MICHEL
AU PIED DU CHATEAU OU ONT LIEU LES RENDEZ-VOUS

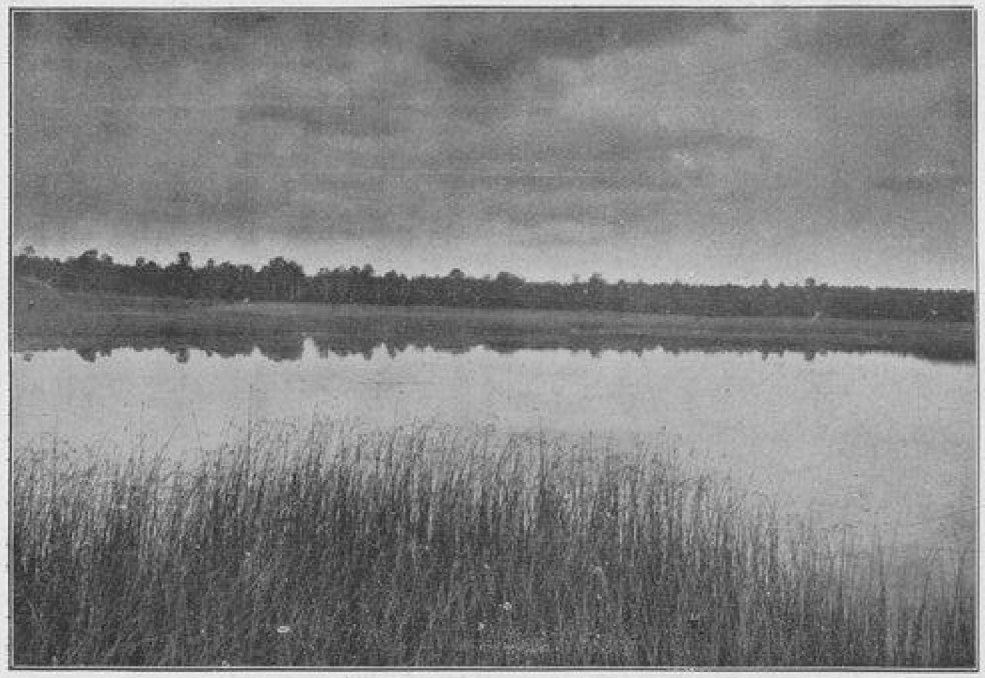


PONT SUR LE COSSON. — LE DÉPART

Source gallica.bnf.fr / Ecole Nationale d'Equitation



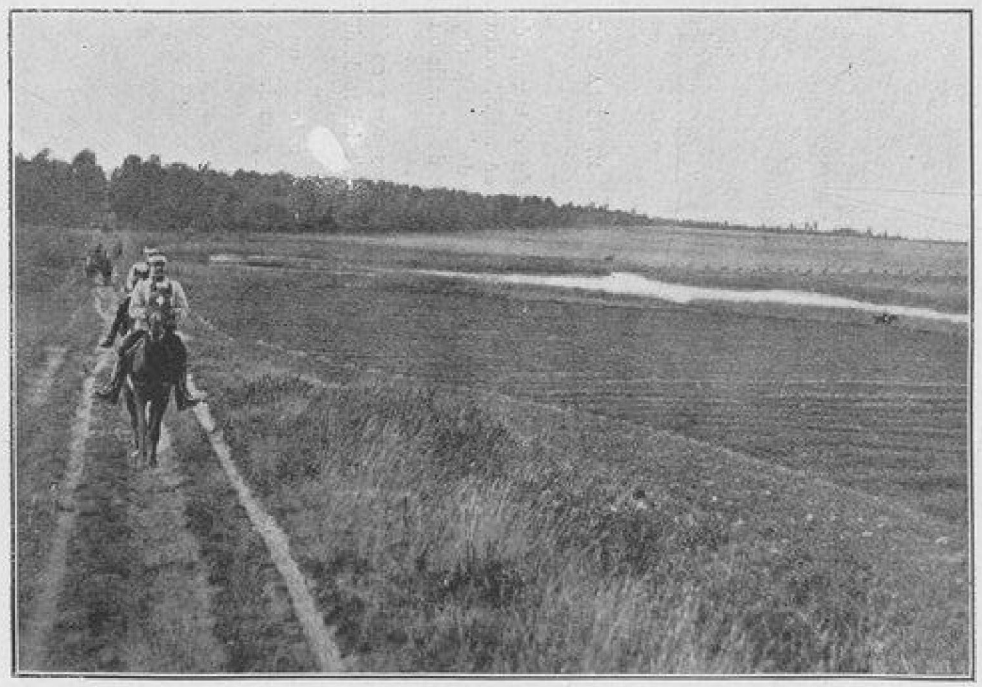
DANS LE PARC : L'ATTENTE DU LANCER



ÉTANG A CHAMBORD



M. DE TRAVERSAY, GOUVERNEUR DE CHAMBORD, M^lle DE TRAVERSAY, COMTE DE ROBIEN



PAYSAGE SOLOGNOT ; DANS LE PARC

Source gallica.bnf.fr / Ecole Nationale d'Equitation



LE BATEAU DE M. DE LA ROCHEJAQUELEIN — UN BAT L'EAU — LA CURÉE

Les chasseurs se réunissent au pied même du château, dans l'auberge du Grand Saint-Michel. Chevaux tenus en main, voitures et automobiles se pressent dans la petite cour de l'hôtellerie, au milieu de laquelle évoluent les cavaliers en tenue de vénerie ou en uniformes.

On se rend au rendez-vous par petits groupes sans ce défilé solennel habituel en pareil jour, mais qui offenserait ici le deuil du château royal.

Les allées du parc sont merveilleuses pour y galoper, un peu moins bonnes pour les voitures qui se tirent avec peine du sol très sablonneux. Néanmoins, très nombreux sont les amateurs qui suivent la chasse.

L'équipage du comte de Vibraye n'est pas à Chambord, sur un terrain de chasse inaccoutumé, puisqu'il découple d'ordinaire dans le Blaisois et la Sologne.

Il se compose de 60 à 70 chiens, provenant pour les 2/3 des meilleurs équipages de la Vendée et du Poitou, et pour 1/3 de chiens anglais.

Il est servi par deux hommes à cheval et prend en moyenne une quarantaine d'animaux dans la proportion de 25 cerfs, pour 15 sangliers.

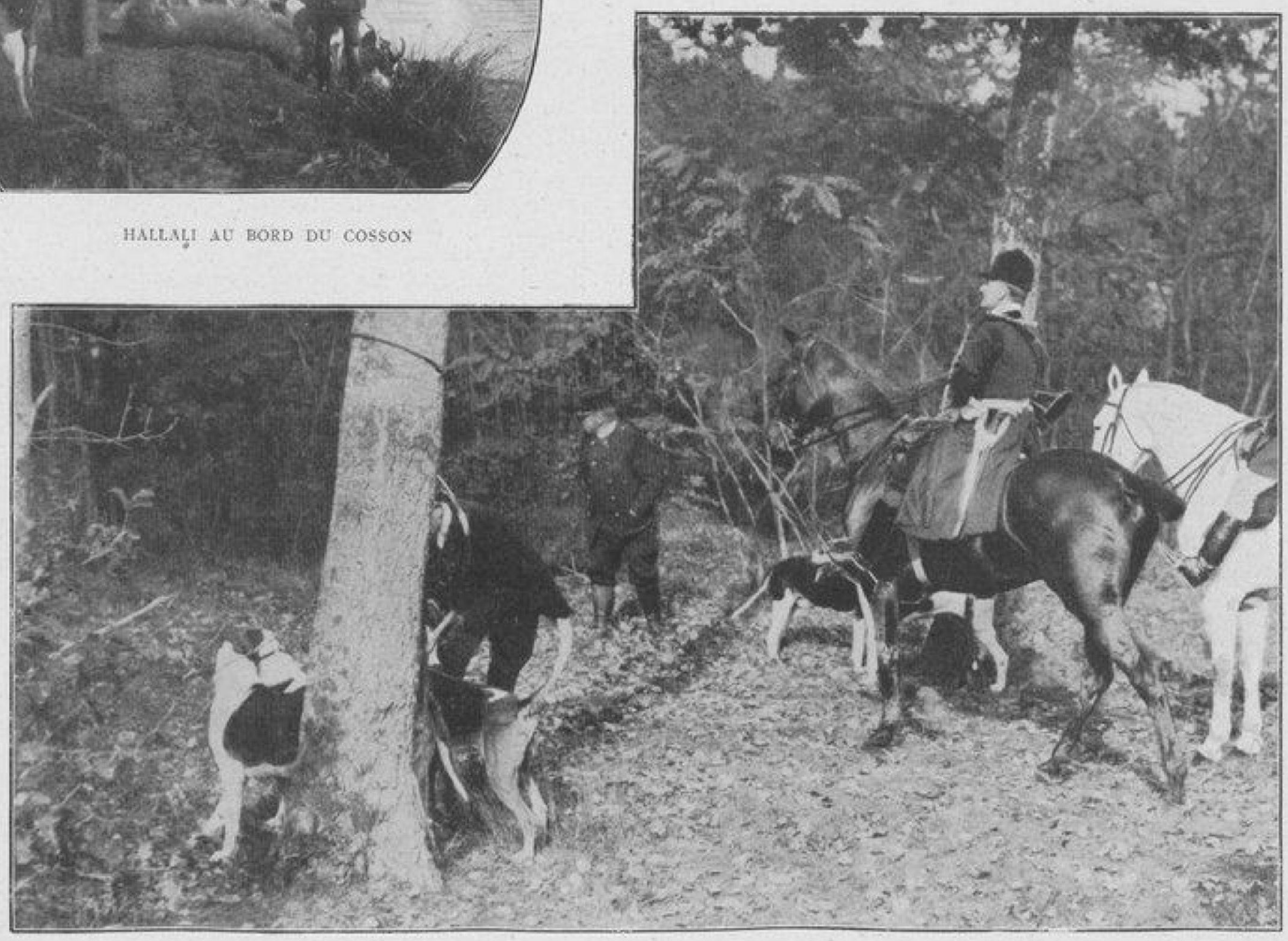
La tenue pour les maitres est bleue marine avec parements et gilet de velours rouge, culotte bleue ; pour les hommes d'équipage, entièrement en drap bleu avec galons de vénerie.

Malgré la chaleur et le peu d'entrainement des chiens, la chasse a été très brillante.

Attaqué, à midi 1/2, aux Parquets Arregonds sur un dix cors qui saute la route François 1er par un bon formidable au milieu des voitures, passe dans les coupes de Bourniquel, débouche dans la plaine du Peridu, se fait battre dans les coupes du Peridu, descend vers le Cosson par le climat des Touches, traverse la rivière, passe à la Béchardière au climat de l'Étang Neuf et va sur Montfrault en



HALLALI AU BORD DU COSSON



LE MAITRE D'ÉQUIPAGE

Source gallica.bnf.fr / Ecole Nationale d'Equitation

passant par les climats des Charbonniers, de la grande Brèche, de la fontaine de la Solloye, des caves de Montfrault ; revient sur les coupes autour de l'Étang de la Fontaine, s'en va à la Thibaudière, remonte dans le Saint-Michel, descend sur le verger, longe la route de la Commission par l'Ormage, traverse la route à la Recatinière et va se mettre dans le Cosson, à 200 mètres du Pont Saint-Michel ou il est noyé par les chiens à 4 h. 1/2 — après avoir été servi par le comte de Buysseret, lieutenant de dragons, après 3 heures 1/2 de chasse.

Les honneurs du pied à Mlle Clouet-des-Perruches. Laissez courre par le Garde Ferez.

Cavaliers présents :

Comte de Vibraye, maître d'équipage ; comte Maxime de Vibraye, Colonel vicomte de Vibraye, comte Henri de Vibraye, comte de Traversay, vicomte Pierre de Traversay, Mlle Elisabeth de Traversay, Roger Bournonville, Bernard de Lavau, Hubert d'Assy, Jacques d'Assy, Maurice Bégé, Raymond Bégé, Edgard Bégé, comte de Beaucorps, comtesse de Beaucorps, Mlle Isabelle de Beaucorps, vicomte du Bouëxie, comte de Lambert de Boisjean, Mme Lambert Champy, M. Martin, baron de Hautecloque, M. Arnoux, M. Courvoisier, M. Bourseneau, comte de Belot, comtesse de Belot, M. Prouvet, Mme Prouvet, M. Storelli, M. Storelli Jean, M. d'Iliers, comte de Martel, M. Nicolas, marquis de Beaucorps, comte J. de Beaucorps, miss Miller, M. de Pierrebourg, baron de Senevas, comte de la Motte, baron de Boisaubin, les lieutenants du 20e chasseurs : Jeanpierre, de Boissieu, de Goussancourt, de la Brosse, de Changy, les lieutenants de dragons de Buysseret, Cornu ; le capitaine de Bouvier du 32e d'Artillerie, le capitaine de cuirassiers Ramolino de Coll'Alto et Mlle Clouet-des-Perruches (sa belle-sœur), le commandant Daras du 113e de ligne, le capitaine Burin Desroziers, officier d'ordonnance du général Got, Edmond et Jean de Vibraye, etc., etc.

Voitures :

Mlles de Traversay, Mme de Lavau, comtesse de Lambert de Boisjean, marquis, Mlle et Pierre-Jean de Tristan, comtesse de Vibraye, comtesse Henri de Vibraye, comte de Robien, MM. Romain et vicomte de Feraudy, Mmes d'Assy et leurs enfants, marquis et marquise de Pothuau, comtesse de la Motte, comte Guy de Montenay, comtesse Raoul de Montenay, M. Delaygues, inspecteur des forêts, Mme Delaygues, vicomte et vicomtesse de Salaberry, marquis de Solages ; de Beaugrenier, Mlle d'Epinay-Saint-Luc, Mlle Solange de Guitaut, M. et Mme de Chataigner, Mlle d'Epinay, vicomte et vicomtesse de Lauriston, Mme et Mlle de Pierrebourg, Mme de Thoisy, comte, comtesse, Mlle de la Salle, Mlle de Puységur, Mlle de Martel, M. Danboux, marquise de Beaucorps, Mme, Mlle de Froberville, Mme Baguenault de Vieville, baron Charles Humelin, Mme Valentin, Mlle Lambert-Champy, M. et Mme Louis Lemaignen, Mme Martin, Mme Ramolino, baron de Fleury, M. et Mme Brémard, M., Mme et Mlle Grainville, Mme la générale de Lestapis, Mme la comtesse de Valabrégue, comte et comtesse de Séze, Mlles de Vibraye, M. Jean des Francs, Mlle de Larmina, Mme Jean Storelli, M. et Mme Elie de Fougère, Mme Storelli, Mlle de Flers, M. et Mme Mac Leod, Mlle Yolande de Beaucorps, M. et Mme de Vallée et leurs enfants, etc., etc.



LA CURÉE SUR LA PELOUSE DU CHATEAU

Bicyclettes et Piétons :

Comte de Montrichard, lieutenant de Ville d'Avray, Jules d'Epinay, comte de Lamarre, vicomte de la Barretière, comtesse Czaykowska.

Le cerf apporté au château sur le bateau monté sur roues du général comte de la Rochejaquelin, la curée a eu lieu aux flambeaux, sous les grands arbres, vers six heures du soir.

Biologie de la Race Chevaline pure

CHAPITRE V. — HÉRÉDITÉ (*suite*)

Ce physiologiste, au cours de ses expériences sur l'épilepsie spinale des cobayes dont nous allons parler dans un instant, a constaté les faits suivants ; A la suite de la section du nerf sciatique, la patte postérieure étant devenue insensible, ces animaux détruisirent leurs orteils en les rongeant ; leurs petits naquirent dépourvus de phalanges ou d'orteils à la patte postérieure. A la suite de la section du corps restiforme, la cornée devient opaque, puis l'œil se rapetisse et peu à peu s'atrophie, sans inflammation ; chez les descendants se montrent des altérations également non inflammatoires, tantôt identiques (opacité cornéenne, résorption de l'œil), tantôt analogues (altérations des humeurs et du cristallin), mais toujours purement nutritives et sans ophtalmie. A la suite de la section partielle du bulbe rachidien, il observe une exophtalmie chez les parents, et une exophtalmie identique chez les descendants. Enfin des altérations diverses des paupières à la suite de la lésion du corps restiforme ou du sympathique cervical ont été transmises identiques aux descendants. Ces altérations se sont étendues à un nombre considérable d'individus et à cinq ou six générations ; dans de nombreuses expériences elles n'ont jamais manqué de se produire ; or, jamais on ne les a vues se montrer spontanément. Ces conditions ne laissent aucune place à l'hypothèse de coïncidence, pas même avec l'interprétation de Platt-Ball, ce dernier, adversaire systématique de l'hérédité des caractères acquis, objecte que ce sont là des faits isolés, très particuliers qui demandent une explication spéciale et ne prouvent rien pour l'hérédité des autres caractères. Nous lui accordons volontiers tout cela. Il ne s'agit pas ici d'explication, mais de faits et le fait est celui-ci : Des caractères anatomiques ayant la forme de mutilations, peuvent être héréditaires lorsqu'ils s'accompagnent de troubles ou de lésions du système nerveux.

Nous avons vu comment les maladies constitutionnelles peuvent être héréditaires. En dehors du microbe, les dispositions anatomiques ou les caractères chimiques (innés les uns et les autres), créent la prédisposition, sont transmissibles. En est-il de même des maladies acquises ?

La difficulté est ici de distinguer les maladies vraiment acquises de celles qui ne le sont qu'en apparence. Comment savoir, lorsqu'une affection se développe, si elle est le résultat de l'évolution lente et tardive d'une tendance contenue dans le germe avec la seule aide de ces conditions adjuvantes banales que chacun trouve partout, ou s elle est créée de toutes pièces par des conditions ambiantes déterminées ? Cette indécision ôte presque toute valeur aux trois quarts des observations souvent présentées comme concluantes. Nous ne les énumérerons pas à cette place.

Il est, toutefois, un certain nombre d'affections et de tares acquises qui sont transmissibles héréditairement que l'on peut suivre à travers plusieurs générations. On cite, dans la race pure, des juments et des étalons corneurs ayant communiqué leur vice à leurs descendants. Signalons, à ce propos, les conclusions d'une magistrale leçon de M. Labat, sur l'hérédité du cornage :

« Il n'est pas impossible que les parents corneurs, dit le distingué professeur de Toulouse, en transmettant une conformation défectueuse, engendrent des corneurs de naissance.

« Dans l'extrême majorité des cas, le cornage chronique est dû à la paralysie du larynx et les parents atteints de cette affection ne transmettent pas l'affection elle-même, mais une aptitude très réelle à l'acquérir, c'est l'hérédo-prédisposition au cornage.

« L'analyse des causes du cornage a fait constater qu'un petit nombre d'entre elles sont susceptibles de se transmettre par voie de génération : vices de conformation et surtout la prédisposition à la paralysie du larynx. Par conséquent, tous les cornages chroniques ne sont pas héréditaires ; il y a des cornages non héréditaires et des cornages héréditaires.

ORMONDE.

(A suivre.)

Source gallica.bnf.fr / Ecole Nationale d'Equitation